



« L'Éco-Tribu, mon collègue passe au vert »

Opérateur

Département des Landes,
direction de l'Environnement

Public ciblé

Les usagers des collèges
(collégiens, enseignants, agents
administratifs et techniques)

Contact

Direction de l'environnement
Tél. : 05 58 05 40 40
(postes 8762 ou 8712)
Mél : environnement@landes.fr



Depuis 2005, le Département des Landes est engagé dans un programme de prévention des déchets. C'est dans ce cadre que le dispositif «L'Éco-Tribu, mon collègue passe au vert» est proposé en 2016 aux établissements scolaires sur la thématique de la prévention et la gestion de leurs déchets.

En 2022, le Département a souhaité intégrer de nouvelles thématiques en adéquation avec les objectifs portés par le Plan Alimentaire Départemental Territorial (PADT) et la stratégie départementale de la transition énergétique des Landes :

- La consommation d'eau et son potentiel de réduction qui présente plusieurs intérêts : intérêt économique (diminution des factures), intérêt écologique (préservation de l'environnement en sollicitant moins les ressources naturelles) et intérêt social (notion d'exemplarité et plus-value environnementale) ;
- La consommation d'énergie et son potentiel de réduction lié aux obligations de l'Eco-Décret Tertiaire sur le volet « usages » entré en vigueur en 2019 et qui précise les modalités d'application sur les objectifs de diminution des consommations énergétiques, à savoir : - 40 % d'ici 2030, - 50 % d'ici 2040 et - 60 % d'ici 2050.

2 thématiques proposées au choix :

- La prévention et gestion des déchets :
 - › lutte contre le gaspillage alimentaire et gestion des biodéchets issus de la restauration collective ;
 - › collecte des déchets d'activités de soins à risque infectieux, des emballages (cartons, plastiques, ferreux, verre) et des papiers ;
 - › réduction de la consommation de papier ;
 - › maîtrise de la politique d'achat (produits écoresponsables) ;
 - › sensibilisation des élèves à l'origine des produits et au savoir-faire local via l'opération « Objectifs 100 % local zéro gaspi » : organisation d'une visite d'une exploitation/entreprise agricole par des élèves de 6^e et/ou 5^e couplé avec un « défi zéro gaspi ».
- La réduction des consommations d'eau et d'énergie sur le volet « usages et comportements » :
 - › réduction de la consommation d'eau au niveau de la cuisine, des toilettes, de l'entretien des salles... ;
 - › réduction de la consommation d'énergie au niveau de l'éclairage, du chauffage, des postes informatiques, de la cuisine, etc.



En savoir plus

Brochure de présentation
de l'Éco-Tribu



Modalités d'inscription

Chaque établissement peut faire une demande écrite à la Direction de l'environnement.



Modalités pratiques

Le développement de ce dispositif au sein de chaque établissement est accompagné par le Département.



Déroulement

Le développement de chaque thématique au sein de chaque établissement est accompagné par le Département ; il comprend plusieurs étapes : la réalisation d'un état des lieux, la formulation de préconisations et propositions d'actions, la mise en œuvre des actions et le suivi annuel des actions.



Accompagnement financier

Dispositif gratuit.